

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ

2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ÉPINAL**

AVRIL 2025

ÉDITORIAL

Chères Spinaliennes, Chers Spinaliens,

J'ai le plaisir de présenter le tout premier rapport d'activité du Centre communal d'action sociale de la Ville d'Epinal. Ce rapport d'activité présente un bilan chiffré et commenté des missions assurées par notre CCAS tout au long de l'année 2024. Ces missions ont pour objectifs de répondre aux besoins de la population, rendre aux Spinaliennes et Spaliens en difficulté un service de qualité, accompagner les habitants dans leurs démarches et lutter contre l'isolement. Ce rapport éclaire également l'ensemble des actions menées par les agents du CCAS, qui œuvrent au quotidien pour rendre un service en proximité, humain et à l'écoute de toutes et tous.

Les défis qui attendent notre collectivité sont importants et les besoins sociaux de la population de plus en plus nombreux. Je sais le CCAS pleinement engagé et suffisamment agile pour s'adapter aux mesures et orientations nouvelles, ouvrir de nouveaux chantiers et interroger ses pratiques et son organisation, dans le souci permanent du service public. Surtout, le CCAS, encore récent dans son organisation actuelle, porte l'ambition de s'ouvrir aux acteurs nombreux de son territoire et développer les liens nécessaires à la pertinence et l'efficacité de nos actions ; c'est à ce titre que le présent rapport d'activité doit aussi nous aider à mieux nous faire connaître et à échanger avec nos partenaires.

Je remercie les équipes du CCAS qui assurent au quotidien leur mission au service du public, autour de valeurs fortes.

J'ajoute à ces remerciements les membres du Conseil d'administration du CCAS, qui participent collégialement à son développement et à ses orientations.

Patrick NARDIN

*Maire d'Epinal
Président du CCAS*



TABLER DES MATIÈRES



Éditorial	02
Sommaire	03
Qui sommes nous ?	04
Nos missions	05
Nos ressources	06
Nos moyens	07
Les besoins sociaux du territoire	08
Nos chiffres clé	09
Notre feuille de route	10
L'accueil du CCAS	11
Le Service Social	12
Le Service des Aînés	17
Les projets partenariaux et l'interconnaissance	23

QUI SOMMES NOUS ?

UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE PROXIMITE

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif, régi par les dispositions du Code de l'Action sociale et des Familles (CASF).

Le CCAS d'Epinal, dans sa forme et ses missions actuelles, résulte de la fusion opérée en 2021 entre le précédent CCAS d'une part, et une partie de la Direction des affaires sociales de la Ville d'Epinal d'autre part. Il a gardé de cette dernière, notamment, l'animation du réseau des structures et associations à caractère social et solidaire.

Une convention fixe les modalités de collaboration entre la Ville d'Epinal et le CCAS.

L'existence du CCAS se traduit par :

- Une personnalité morale de droit public
- Un Conseil d'Administration
- Des effectifs en propre
- Une autonomie budgétaire de principe, bien que le CCAS d'Epinal soit étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement et un ensemble de services généraux et de ressources mis à disposition.
- Une personnalité juridique de droit public qui lui permet notamment d'agir en justice en son nom propre.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune.

Son Conseil d'Administration est constitué en nombre égal d'élus locaux désignés par le Conseil municipal, et de personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale, nommées par le maire.

La composition de notre CA s'établit donc comme suit : Le Maire, Président de droit, 6 membres issus du Conseil municipal, 6 personnes de la société civile, nommées par le Maire. Ces dernières représentent :

- L'Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- Les associations de personnes âgées ;
- Les associations de personnes porteuses de handicap ;
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;

NOS MISSIONS

01

Produire une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire et mener une action sociale générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées

02

Mener des actions spécifiques et intervenir directement auprès des publics fragiles ou en difficulté sociale, au moyen de prestations en espèces ou en nature, ou par la gestion de services ou établissements sociaux et médico-sociaux

03

Domicilier les personnes sans domicile stable ; instruire les demandes d'aide sociale légale ; mener des enquêtes sociales en vue de l'ouverture de droits ; constituer un fichier des bénéficiaires de prestations d'aide sociale...

NOTA BENE

Dans une logique de coordination et de non-superposition des compétences et des ressources, les missions du CCAS d'Epinal s'adressent **exclusivement à un public majeur, sans enfant mineur à charge.**

NOS RESSOURCES EN 2024

BUDGET 2024

Le budget annuel 2024, hors budget annexe du SSIAD, s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- 3.596.672,11 € de budget de fonctionnement
- 195.608,90 € de budget d'investissement

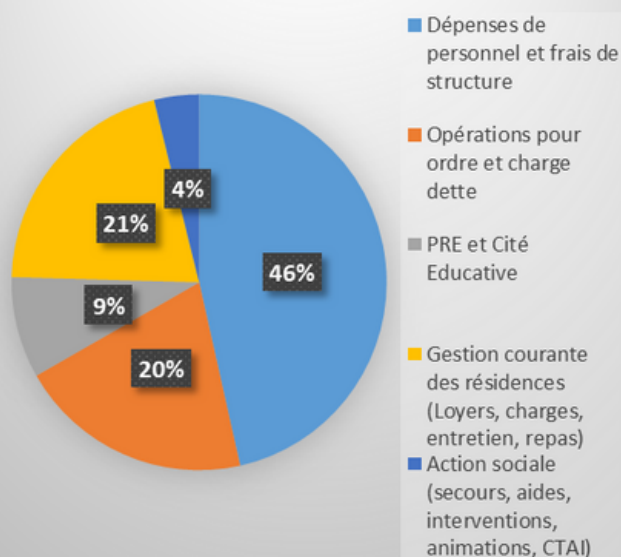
NOS RESSOURCES :

La Ville d'Épinal met à notre disposition les services généraux nécessaires à notre fonctionnement quotidien : Ressources humaines, Affaires Financières, Infrastructure et Energie, Systèmes d'information et Transition Numérique, Affaires juridiques, Communication, Reprographie

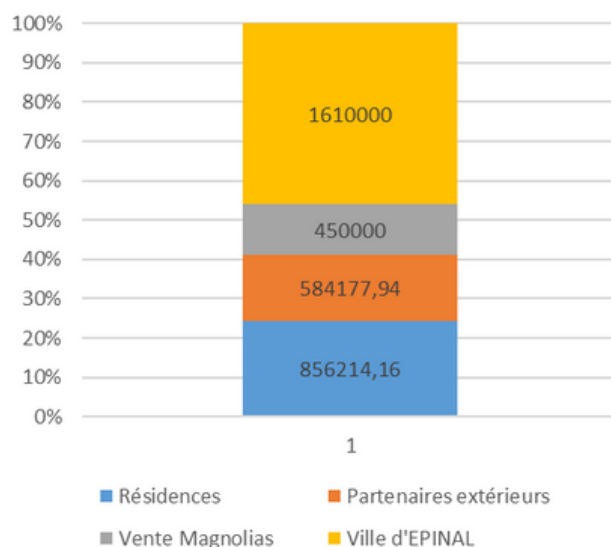
NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS :



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement 2024



NOS MOYENS



NOS LOCAUX

Le bâtiment principal du CCAS, propriété de la Ville, est idéalement situé au cœur d'Epinal, 9 rue Aristide Briand.

La signalétique a été revue en 2023, facilitant la visibilité du bâtiment depuis la voie publique et l'identification des accès PMR



NOTRE EQUIPE

Le CCAS d'Epinal dispose d'agents qui lui sont directement rattachés.

Ils sont répartis dans 3 services :

- Direction et administration
- Service Social
- Service des aînés (résidences et SSIAD)



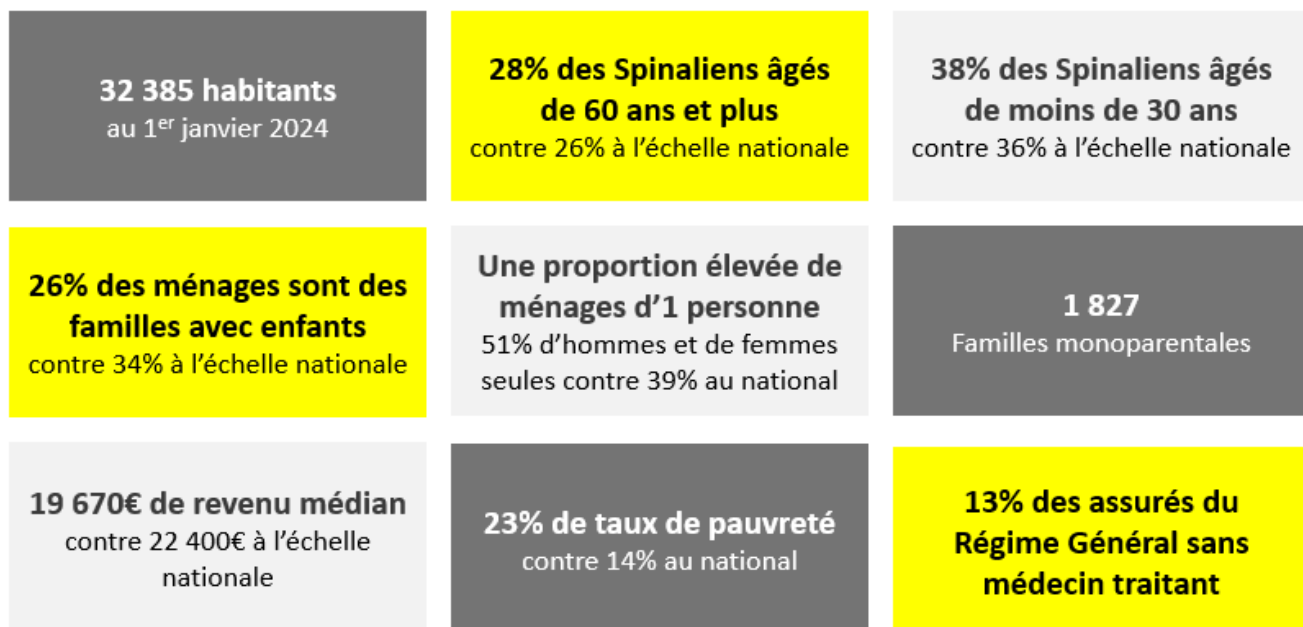
LA TRANSMISSION

Le CCAS accueille chaque année des stagiaires et apprenants, mais aussi des agents de la Ville en immersion. En 2024, ils ont été nombreux :

Etudiants du BTS SP3S du Lycée Louis Lapicque (3), Lycéens des métiers d'accueil du Lycée Viviani (1), Apprentis de l'IRTS de Nancy (1), Elèves Aides-soignants (6), stagiaires au sein de nos résidences (15) adressés par différents organismes de formation ou d'insertion du département (ALAJI, Ecole de la 2e chance, MFR, Lycées professionnels de Thaon ou de Harol).

LES BESOINS SOCIAUX DU TERRITOIRE

LES DONNÉES MARQUANTES DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX



Le diagnostic social de la population, réalisé en 2024 par le CCAS avec l'appui du cabinet ITHEA Conseil, fait apparaître les marqueurs suivants :

- Un certain déclin de population sur les 50 dernières années, mais un gain de population sur les dernières années. Une population jeune mais connaissant un phénomène de vieillissement
- Un territoire au profil moins familial qu'ailleurs
- Des publics précaires particulièrement présents : 62% de foyers fiscaux non imposés, soit 12 257 foyers, qui ont donc des revenus modérés voire modestes pour certains ; En 2019, 1 824 ménages ont un revenu issu à 100% des prestations sociales, contre 1 643 en 2010
- Une augmentation de la sollicitation du CCAS et de l'ensemble des partenaires sociaux
- Un risque d'isolement des personnes âgées élevé : 55% des seniors de 80 ans et plus vivant seuls (soit 1 801 personnes), une augmentation de 33% en 10 ans
- Des seniors dans l'ensemble plus exposés à la précarité : Davantage de seniors exonérés de la CSG ; La part des personnes âgées propriétaires de leur logement est plus faible à Epinal (57%) que dans les territoires de comparaison (76% dans les Vosges, 73% en France)

NOS CHIFFRES CLÉ AU 31.12.2024



- **230 DOMICILIATIONS ACCORDÉES POUR DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE**
- **1939 PRISES EN CHARGE PAR LE SERVICE SOCIAL, POUR PRÈS DE 800 USAGERS DIFFÉRENTS**
- **999 RENDEZ-VOUS SOCIAUX PROGRAMMÉS ET HONORÉS**
- **447 AIDES FINANCIÈRES FACULTATIVES OCTROYÉES PAR LA COMMISSION**
- **215 PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DU SUIVI RSA**
- **19 NOUVEAUX RESIDENTS ACCUEILLIS**
- **1600 COLIS DE NOËL DISTRIBUES AUX PERSONNES ÂGÉES**
- **120 ADHÉRENTS À LA MUTUELLE COMMUNALE**
- **450 INTERVENTIONS EPINAL SOLIDAIRE**
- **66 PATIENTS PRIS EN CHARGE A DOMICILE PAR LE SSIAD**
- **14 PERSONNES ÂGÉES ADHÉRENTES À L'HABITAT INCLUSIF**

NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR LES PROCHAINES ANNÉES

01 REPÉRER

Poursuivre notre accompagnement de PROXIMITÉ afin d'apporter un contact humain et ainsi de mieux REPERER les fragilités ; Etre vigilants face aux points de rupture dans les parcours de vie ; Maintenir un LIEN permettant de mieux prévenir la perte d'autonomie, l'isolement social, le renoncement aux droits ou aux soins et apporter des solutions concrètes

03 COMMUNIQUER

COMMUNIQUER sur nos missions et nos actions afin qu'elles soient mieux connues et mieux utilisées par ceux qui en ont besoin ; adapter nos documents d'information afin qu'ils soient plus ACCESSIBLES ; VALORISER nos actions afin de mieux nous faire connaître de nos partenaires

02 CONSOLIDER

CONSOLIDER nos procédures, nos documents contractuels et nos organisations pour rendre visibles et lisibles celles-ci et ainsi faciliter l'accès aux droits ; Continuer la professionnalisation des agents et la formation sur les problématiques nouvelles ; Poursuivre la démarche de dématérialisation et veiller à la sécurité des données personnelles ; Poursuivre la mise en œuvre de la réforme domiciliaire et consolider une organisation future

04 PARTAGER

Coordonner notre action, décroisonner les services et OUVRIR le CCAS vers les partenaires locaux ; Développer les rencontres et les échanges partenariaux, par thématiques ; Travailler à une meilleure coordination avec les services de la Ville et les autres acteurs locaux ; PARTAGER nos projets et nos ambitions avec les acteurs de terrain pour favoriser l'interconnaissance et être plus efficaces collectivement.

Les axes stratégiques sont portés par l'ensemble des services du CCAS et irriguent le cadre de leur intervention :

- **Se faire connaître et répondre aux besoins du public**
- **Favoriser la proximité, la prévention, l'accompagnement**
- **Coordonner notre action, décroisonner les services et ouvrir le CCAS vers les partenaires locaux**



L'ACCUEIL DU CCAS

L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE : LA PREMIÈRE RÉPONSE À NOS USAGERS

L'accueil du CCAS est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

L'équipe d'accueil a été totalement renouvelée en 2024 ; ce sont deux nouveaux agents d'accueil, qui assurent l'accueil physique et téléphonique des usagers du CCAS, ainsi que la remise du courrier des domiciliés.

L'accueil a été doté de nouveaux équipements qui permettent : un meilleur accueil rendu au public, plus d'accessibilité et une meilleure confidentialité des échanges, un confort de travail amélioré pour les agents (mobilier, hygiaphones, micros et casques)

LA REMISE DU COURRIER DES DOMICILIÉS

Les agents d'accueil procèdent également à la remise du courrier aux personnes domiciliées au CCAS : En 2024, 9120 courriers ont été distribués. Ce chiffre est en baisse continue depuis quelques années, traduisant notamment l'augmentation des démarches en ligne (déclarations de ressources à la CAF ou à l'URSSAF...).

LE LOGICIEL MILLESIME

Le service social du CCAS utilise le logiciel métier Millesime pour le suivi des dossiers des usagers. En 2024, de nouveaux modules ont été acquis et le personnel formé pour le suivi du public accueilli au CCAS et la gestion des domiciliations via le logiciel.



Pour 2025 : Renforcer la coordination avec le Guichet Unique de l'Hôtel de Ville ; Améliorer le suivi des sollicitations du CCAS et dématérialiser le suivi des élections de domicile, pour une meilleure vision de notre activité et un meilleur accès aux droits pour les usagers.

LE SERVICE SOCIAL

ACCOMPAGNER LES USAGERS VERS L'OUVERTURE DE LEURS DROITS

La domiciliation : la première étape d'accès aux droits pour de nombreux usagers

230 personnes étaient domiciliées au CCAS en 2024, en majorité des hommes, dont 77 citoyens français itinérants. Ces personnes ont toutes un lien avec la commune d'Épinal. Elles sont en général orientées :

- par les partenaires institutionnels, afin d'ouvrir un droit ou d'effectuer une démarche (CPAM, CAF, Impôts, France Travail), obtenir un document d'identité ou un permis (Etat civil, Préfecture) ;
- par les structures associatives, opérateurs ciblés pour l'accompagnement de publics (ADOMA, FMS)...

71 domiciliations ont été résiliées dans l'année, majoritairement pour non-manifestation du bénéficiaire au-delà des 3 mois requis pour maintenir le contrat.

L'aide à la constitution d'un dossier ou d'une demande d'une aide

Plus de 36% des difficultés évoquées par les usagers du CCAS sont d'ordre administratif ; ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023. La complexité des démarches, la dématérialisation de celles-ci et l'illectronisme des usagers, mais aussi la barrière de la langue, amplifient les difficultés de publics déjà fragiles. Le changement des procédures et formulaires peuvent aussi rajouter de la complexité.

Les agents du CCAS viennent en aide pour compléter des dossiers d'accès aux droits ou de demande d'aide auprès de divers organismes. Les personnes peuvent être également orientées vers ces organismes lorsque des permanences existent ou vers la Maison France Service, selon les démarches à effectuer.

Lorsque les situations sont extrêmes et que la personne se met en danger, des signalements au Procureur de la République peuvent être instruits. Nous en avons réalisé 7 en 2024.

Pour 2025 : Améliorer la lisibilité de l'offre des aides sociales du CCAS ; Consolider nos procédures avec les partenaires pour éviter les ruptures de droits.

AIDER LES PERSONNES EN SITUATION PRÉCAIRE À SE SORTIR DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

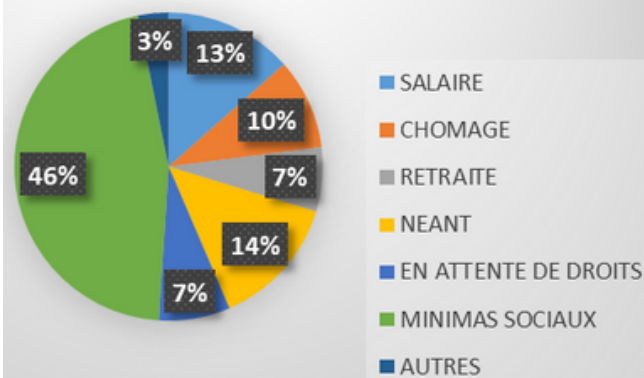
De l'accompagnement budgétaire à l'aide financière ponctuelle

Les usagers sollicitant le service sont pour plus de 36% en difficultés financières, ponctuelles ou récurrentes. En fonction de la situation, plusieurs solutions sont proposées : accompagnement budgétaire visant à soutenir l'utilisateur dans le rétablissement de l'équilibre de son budget et l'autonomisation ; évaluation de la pertinence d'une demande d'aide financière auprès d'autres organismes ; mise en place de plans d'apurement auprès des créanciers (fournisseurs d'énergie, bailleurs), constitution d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France (42 dossiers en 2024 contre 10 en 2022)...

Pour des difficultés ponctuelles ou des solutions de court terme, d'autres leviers sont aussi mobilisables : octroi des aides facultatives proposées par le CCAS, orientation auprès d'associations caritatives du territoire...

Les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes en attente de droits sont les plus représentés dans les bénéficiaires de ces aides directes ; leur nombre est en augmentation sur les deux dernières années.

Ressources des bénéficiaires d'aides financières

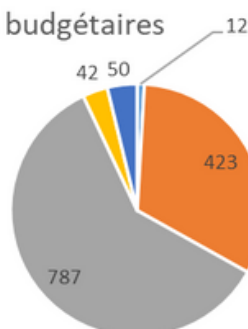


En 2024, 536 demandes d'aides sociales facultatives du CCAS ont été instruites, générant 423 Aides à la vie quotidienne (chèques service) et 12 aides au paiement des factures d'énergie (paiement direct de tout ou partie des factures par le CCAS auprès des opérateurs).

22 secours alimentaires ont été accordés en urgence.

Accompagnement dans le cadre de difficultés budgétaires

- 12 Aides financières énergie _ total 1018,44 €
- 423 Aides à la vie quotidienne (chèque service) _total 17.310€
- 787 Entretiens/accompagnements budgétaires
- 42 Dossiers BDF
- 50 Orientations vers l'Epicerie solidaire (créneau réservé)



ACCOMPAGNER AU LOGEMENT ET À LA MISE À L'ABRI

Aider les Spinaliens à rester dans leur logement

En 2024, les travailleurs sociaux de la ville ont été sollicités à 344 reprises pour des démarches administratives liées au logement ce qui représente plus de 16% de l'activité du service.

- 50 démarches administratives ont été réalisées notamment dans le cadre de l'accès ou du maintien à un logement adapté : demandes de logement auprès de bailleurs publics, organisation de déménagement, ouvertures de compteurs, ouverture de droits à l'allocation logement.

- Le FSL, Fonds de Solidarité Logement piloté par le Conseil Départemental, et qui intervient sous forme de subvention ou de prêt, est sollicité régulièrement par le service social du CCAS.

En 2024, des demandes de mobilisation du FSL ont été initiées pour :

- **26 dispositifs « Accès » (prise en charge du dépôt de garantie, 1er loyer, frais de déménagement, mobilier de première nécessité...)**
- **45 dispositifs « Maintien » (impayés de loyers ou de charges)**
- **20 dispositifs « Energie » (impayés de factures)**

Mettre à l'abri les plus démunis

Le service social procède à des hébergements d'urgence pour des personnes en situation d'exclusion. L'Hébergement d'urgence communautaire (HUC) dispose de deux places mises à la disposition du 115, et de deux places réservées aux autres situations d'urgence.

142 usagers en demande d'hébergement d'urgence ont été reçus au CCAS puis, après un bilan de leur situation, orientés vers le 115 ou SIAO.

En 2024, l'Hébergement d'urgence communautaire a accueilli 28 personnes.

Pour 2025 : consolider nos procédures avec l'Etat, les services de la Ville et les autres partenaires en vue d'un meilleur accès au logement digne pour tous

La prise en charge de tout ou partie des frais d'obsèques des Indigents

La commune a en charge la gestion des frais d'obsèques des "Indigents" décédés sur son territoire ; à Epinal, cette compétence est déléguée au CCAS.

Est considéré comme indigent une personne décédée qui n'a pas les ressources suffisantes pour prendre en charge ses frais d'obsèques, ni d'obligés alimentaires en capacité d'assumer ces frais.

En 2024, le CCAS a ainsi procédé à la prise en charge de tout ou partie des frais d'obsèques de 4 personnes décédées sur le territoire communal.

REMOBILISER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

La démarche globale

Le CCAS d'Epinal a signé avec le Département des Vosges une convention pour l'accompagnement renforcé de type « remobilisation » des bénéficiaires du RSA. La cible de 150 accompagnements renforcés dans le cadre de l'expérimentation France Travail a été atteinte en fin d'année.

La moyenne d'âge des bénéficiaires accompagnés par le CCAS est de 56 ans en 2024. 71% ont entre 51 et 65 ans, 7% ont plus e 65 ans.

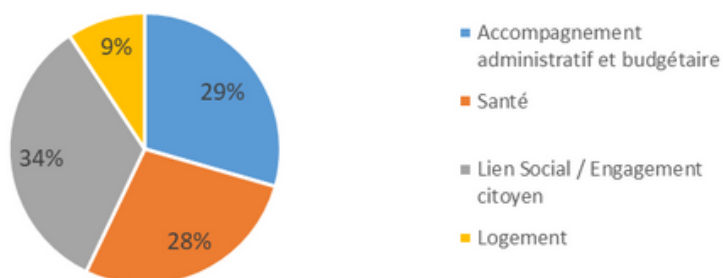
Les difficultés d'insertion, tant sociale que professionnelle, s'expliquent notamment par : un problème de santé physique ou de santé psychique, qu'il soit pris en charge ou non, des revenus liés au travail insuffisants, l'appartenance à la communauté des Citoyens français itinérants... L'isolement subi est ressenti par une part importante des bénéficiaires.

En 2024, l'accompagnement s'organise comme suit : Premier entretien et réalisation d'un diagnostic complet des besoins sociaux de la personne, de ses capacités et des freins identifiés, priorisation des démarches ; signature du Contrat d'engagement réciproque (CER) ; sollicitations ; rendez-vous individuels et collectifs, avec une participation sur une activité ou action à raison de 2 à 4 h par semaine. À l'échéance du CER (en général 12 mois), une évaluation conjointe est réalisée permettant d'établir un nouveau contrat ou de proposer une réorientation.

La fin de l'accompagnement d'un bénéficiaire par le CCAS s'explique le plus souvent par une réorientation vers d'autres opérateurs plus adaptés pour répondre à la suite du parcours, ou la sortie du RSA (retraite, AAH, chômage).

Les travailleurs sociaux réalisent un accompagnement global du bénéficiaire : accès aux droits, orientations vers les actions des partenaires, démarches administratives et budgétaires, voire aides ponctuelles...

Les freins à l'insertion ou l'emploi évoqués par les bénéficiaires = les priorités de notre accompagnement



En 2024, 215 personnes ont été accompagnées au total sur l'année par les travailleurs sociaux du CCAS.

180 CER ont été contractualisés et plus de 1700 entretiens réalisés.

REMOBILISER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les temps collectifs

La démarche initiée par le CCAS est co-constituée avec les bénéficiaires : les thématiques des ateliers ont émergé suite à un questionnaire qui leur a été adressé ; le contenu et les propositions sont définis au fil de l'eau, en partant des besoins et souhaits exprimés. Les bienfaits sur les participants sont avérés : lien social et parfois même amitiés, confiance en soi, ouverture d'esprit et ouverture en tant que citoyen, diminution de l'isolement. Ces temps d'échange permettent également d'enrichir les relations entre référents et bénéficiaires du RSA.

Quelques exemples de collectifs :

Marches : découverte du patrimoine urbain et forestier, ramassage des déchets laissés dans la nature (+33 kg collectés en quelques sorties)

Jeux de société : apprendre, travailler la mémoire et l'agilité, pouvoir rejouer avec des proches, développer la coopération, faire face à la nouveauté ou la peur de l'échec, animer soi-même un jeu

Bénévolat : rendre service, se sentir utile, tisser des liens avec les autres...

Nature : découvrir les plantes d'intérieur et le bouturage, échanger des plants et des bons plans...



Nos ambitions pour 2025 :
Renouveler notre engagement en tant qu'opérateur du Département pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ; Poursuivre et évaluer la démarche des ateliers collectifs ; Mixer les publics des collectifs et davantage ouvrir ceux-ci vers l'extérieur

LE SERVICE DES AÎNÉS

PROPOSER AUX SÉNIORS AUTONOMES UN LOGEMENT PLUS ADAPTÉ, À LOYER MODÉRÉ

Le CCAS d'Epinal gère 3 résidences-autonomie : « Le Chapitre », « Bon Repos » et « Sans Souci », situées en centre-ville ou à proximité du centre.

L'autorisation pour le fonctionnement de ces résidences autonomie est donnée par le Département. Leur capacité est de 117 places pour un maximum de 125 personnes âgées autonomes.

Au 31.12.2024, les résidences hébergent 110 personnes, dont 5 couples.

La moyenne d'âge est de 80,8 ans.

En 2024, 19 nouvelles personnes ont intégré les résidences ; 16 en sont sorties. Les sorties répondent majoritairement à des entrées en EHPAD liées à une perte d'autonomie trop importante, ou à un décès du résident.

L'année 2024 a également été l'occasion de travailler à la sécurité des résidents, via l'organisation d'exercices incendie dans chacun des bâtiments, avec la présence du SDIS. Ces manœuvres ont permis aux pompiers de mieux connaître nos locaux et les contraintes d'évacuation des personnes âgées, et aux résidents de mieux appréhender les risques et de s'exercer aux consignes d'évacuation.

Pour 2025 : Acheter le travail de refonte des documents et procédures d'admission des résidents (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livrets d'accueil, plaquettes de communication...)

VEILLER AU BIEN-VIEILLIR DES RÉSIDENTS FRAGILES

Les résidences-autonomie ont pour mission de veiller à la santé physique et cognitive des résidents, de mettre en place des actions visant à prévenir la perte d'autonomie, et de lutter contre l'isolement en renforçant le lien social entre les résidents et avec l'extérieur.

Une veille est assurée par la référente sanitaire du service, qui s'assure du maintien en autonomie des résidents et coordonne les interventions et le suivi avec les professionnels de santé. Une référente sociale travaille en proximité avec les résidents en difficulté dans leurs démarches administratives ou en difficulté financière, pour le maintien de leurs droits ou encore la mise sous protection.

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE DES RÉSIDENTS PAR DES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PERSONNALISÉES

Le CCAS déploie tout au long de l'année de nombreuses activités pour ses résidents, ponctuelles ou récurrentes, et ouvertes aux extérieurs :

Séances hebdomadaires de Gym douce (avec l'ASGV), danse assise, Jardins numériques (avec le service multimédia de la Ville), marches-santé, zoothérapie, tournoi de pétanque, sorties piscine, ateliers pâtisserie, ludothèque, ateliers brico-déco, visites de musées, de fermes-auberges ou d'ateliers artisanaux...

Ces activités ont pour objectif la stimulation cognitive des résidents, le maintien de l'équilibre physique et la prévention des chutes, le bien-être et l'estime de soi, la prévention de la dépression...

Les repas à thèmes, organisés selon les saisons, et avec des animations musicales, sont également des moments de détente et de convivialité prisés par les résidents (repas d'hiver avec ses tartiflettes et raclettes, repas de fête de fin d'année et de Galette des rois, repas de printemps, carnaval, barbecues, repas d'automne, repas Beaujolais...).

Depuis 2024, le CCAS développe également des actions individuelles pour les résidents les moins mobiles ou les plus fragiles, qui ont besoin qu'on leur consacre des temps spécifiques.

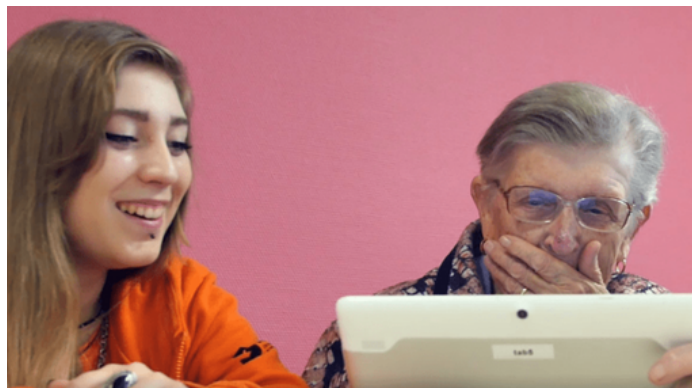
Enfin, les projets personnalisés, déployés depuis 2024 auprès de l'ensemble des résidents des 3 structures, permettent d'avoir une vision plus spécifique de l'ensemble des besoins de chacun, y compris sur le plan social et de la santé. Un premier bilan réunit les agents du service, les familles ou personnes de confiance et les partenaires, et un plan d'actions individualisé est défini en fonction des différents besoins d'accompagnement.



PROMOUVOIR LE VIVRE ENSEMBLE ET OUVRIR LES RÉSIDENCES VERS L'EXTÉRIEUR

•Projet WII BOWLING

Cette action est mise en place depuis novembre 2023 avec les jeunes du Centre Léo Lagrange. 2 fois par mois, 5 jeunes forment les résidents à l'utilisation de la manette Wii et aux règles du jeu de bowling afin de se préparer à un concours. Le 24 avril 2024, les résidents et les jeunes ont gagné la finale Départementale, au Cinéma Palace, et ont ainsi pu participer à la compétition régionale le 15 juin à Mulhouse, qu'ils ont hélas perdu. L'entraînement a repris de plus belle dès 2025 !



•Rencontres intergénérationnelles dans le cadre du festival du livre jeunesse « ZINC GRENADINE »

Il s'agit de rencontres où les résidents échangent avec les élèves de primaire et travaillent ensemble sur un projet commun à partir de l'œuvre de l'auteur/illustrateur accueilli (dessins, création d'une histoire, de podcast...). Dans un second temps, les élèves viennent à la résidence autonomie et présentent le fruit de leur travail commun à l'auteur/illustrateur venu les rencontrer.



•Collaboration avec la Cie Ulteira pour les Imaginales 2024 :

Les résidents ont participé à un spectacle vivant en lien avec la Fête des Images pendant 3 soirs, pour 6 performances nocturnes. Il s'agissait d'un projet immersif mêlant art numérique et spectacle vivant autour de la thématique de la mémoire et du temps qui passe. Cette collaboration a généré des moments très émouvants pour les résidents et leurs familles (visite des « coulisses », interview des résidentes sur leur passé, participation à la création et acting, séance en « avant-première »...).



DÉPLOYER DES MODES ALTERNATIFS : L'OUVERTURE D'UN HABITAT INCLUSIF AU QUARTIER DE LA VIERGE

En réponse à un Appel à projets lancé par le Département des Vosges via la CNSA, le CCAS a pu ouvrir, en juin 2024, un Habitat Inclusif d'une capacité d'accueil de 14 personnes âgées.

Cet Habitat est situé au cœur du Quartier prioritaire de La Vierge, dans un bâtiment partagé avec l'Ecole de la 2^e chance. Le projet, signé pour 5 ans, a permis de recruter un animateur coordinateur dédié, dans des locaux rénovés et aménagés grâce à la contribution de crédits européens.

Notre Habitat Inclusif affiche complet dès sa première année !

Sur nos 14 adhérents : 8 sont âgés de 65 à 75 ans ; 4 ont plus de 75 ans et 2 plus de 85 ans.

Chaque bénéficiaire signe un projet de vie sociale et partagée, élaboré par les habitants avec l'appui de l'animateur. Il vise à faciliter la participation sociale et citoyenne de ses adhérents, et définit les règles du vivre ensemble au sein de l'espace de vie partagé.

Les motifs évoqués par les personnes âgées au moment de leur adhésion sont sans équivoque : « Ennui » ; « n'arrive pas à sortir seule, s'ennuie » ; « solitude » ; « veut faire des rencontres » ; « solitude, besoin de se changer les idées » ; « maintenir ses capacités » ; « se sent seule, les enfants sont loin » ; « se changer les idées et voir du monde » ; « solitude, veut se faire des amis dans le quartier » ...

Les animations ont démarré dès le mois d'août 2024, au sein de l'espace convivial ou en extérieur, avec des visites et des sorties programmées.



CCAS
EPINAL SOLIDAIRE

**Habitat inclusif
du quartier de La Vierge**

Vous avez plus de 65 ans ?
Vous vous sentez isolé ?
Vous voulez partager des moments
conviviaux avec vos voisins ?

Appelez Fabien au 06.35.24.59.20
40 rue du Struthof 88000 Epinal - fabien.massonepinal.fr

Avec le soutien de :

cnsa
VOSGES
Ecole d'Epinal
Mairie d'Epinal
Département des Vosges
Région Grand Est
Union Européenne

PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES À LEUR DOMICILE

Le Service de Soins infirmiers à domicile du CCAS :

Eviter l'hospitalisation du patient, faciliter son retour à domicile après une hospitalisation, prévenir ou retarder l'aggravation de son état de santé, assister ou conseiller le patient ou son aidant lors de la procédure de soin, sont les missions quotidiennes du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du CCAS.

11 Aides-soignantes, pilotées par une infirmière-coordinatrice et appuyées par une assistante administrative, interviennent au domicile des personnes âgées spinaliennes.

Le SSIAD d'Epinal a une autorisation de soins de l'Agence régionale de santé pour 46 patients de plus de 60 ans. Les aides-soignantes assurent, du lundi au dimanche, les soins à domicile (lever, soins d'hygiène, coucher, installation pour la nuit, prévention des risques, écoute et conseil, accompagnement psychologique).

Depuis 2024, les équipes du SSIAD préparent la "réforme domiciliaire" en vue de constituer un Service d'autonomie à domicile dit "mixte" (aide et soins), en coopération avec l'ADMR. Objectif : maintenir une offre de service de qualité pour les patients à domicile, tout en renforçant l'ouverture et la coopération interprofessionnelle au bénéfice du patient.



En 2024, le nombre total de patients pris en charge au SSIAD est de 66.

Le taux d'occupation annuel est de 84.48 % pour 14 223 journées d'activités de service.

L'âge moyen des patients est de 86 ans en décembre 2024 : 64 % du public est âgé de plus de 85 ans, dont deux centenaires.

Epinal Solidaire : des interventions auprès des personnes isolées :

Le service Epinal Solidaire est né de la crise COVID-19 pendant le confinement ; il a permis à une équipe d'intervenants du CCAS de se rendre au domicile de personnes isolées chez elles, sans solution pour des actes de la vie quotidienne. Au regard des besoins de la population et du nombre important de personnes vivant seules à leur domicile, il a été décidé de maintenir ce service au-delà de la crise sanitaire.

En 2024, les agents du CCAS ont réalisé plus de 450 interventions au titre de la mission Epinal Solidaire, en intervenant auprès de personnes âgées isolées : rendez-vous, aide aux courses, pharmacie, appui administratif, dépannages, mais aussi orientation et conseil, écoute.... Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes âgées.

D'AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE DES AÎNÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le Voyage des Seniors

Chaque année, le CCAS organise un séjour d'une semaine hors région, pour une cinquantaine de personnes âgées spinaliennes. Le partenariat avec l'ANCV permet d'obtenir un tarif réduit pour les seniors sur conditions de ressources. Ainsi ce sont 56 personnes, dont 46 bénéficiaires de l'aide ANCV, qui sont parties à Sainte-Maxime, du 9 au 16 juin 2024, en séjour organisé en pension complète.

Le Colis des Aînés

Tous les ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS remet à l'ensemble des Spinaliens âgés de plus de 80 ans un colis contenant des denrées alimentaires festives à partager. Accompagné d'un courrier de vœux de Monsieur le Maire, ce colis est attendu par les personnes âgées qui viennent le récupérer à l'Hôtel de Ville ou peuvent se le faire remettre à leur domicile par un agent du CCAS. En 2024, ce sont près de 1600 colis qui ont ainsi été remis aux Seniors.

Les Marches Santé

Elles accueillent une vingtaine de participants en moyenne. Ces 3 Marches sont organisées chaque semaine sur inscription, à 3 points de départ différents de la Ville.

Ces marches animées et organisées par le CCAS s'ajoutent à d'autres « marches santé » programmées par d'autres partenaires (Centre social, MJC, Fédération de randonnée pédestre, Relais amical, Club jusqu'à cent), offrant ainsi un vaste choix de circuits tout au long de la semaine, au sein des rues d'Epinal ou des nombreux sentiers forestiers que comptent la Ville.

ANIMER ET ACCOMPAGNER LE CONSEIL DES AÎNÉS

Institué à l'unanimité par le Conseil municipal en 2021, le Conseil des Aînés est une instance consultative ayant vocation à éclairer la municipalité sur les questions et les projets d'actualité. Présidé par le Maire, le Conseil des Aînés réunit 5 élus du Conseil municipal, 5 personnes qualifiées et 12 personnes volontaires et tirées au sort issues de différents quartiers de la ville.

Le CCAS apporte un appui organisationnel et logistique au Conseil des Aînés pour la mise en œuvre de ses actions.

En 2024, le Conseil des aînés a notamment organisé 3 conférences-débat, contribué à la diffusion d'une expo-photo réalisée en 2023 à l'occasion d'un projet intergénérationnel, préparé la réalisation du Guide Seniors qui sera distribué au grand public en 2025. Le Conseil des aînés, à l'instar du Conseil des Jeunes, participe aussi à de nombreux événements citoyens et/ou commémoratifs de la Ville.

CONSTRUIRE DES PROJETS PARTENARIAUX AU BÉNÉFICE DES PUBLICS FRAGILISÉS

LA SIGNATURE DU PREMIER CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES VOSGES (CTAI)

Partant du constat de l'arrivée sur le territoire spinalien de nouveaux habitants d'origine étrangère, de la nécessité d'améliorer leur accueil, de lever les freins à leur intégration à la vie de la Cité et de consolider le Vivre Ensemble, la Ville d'Epinal, via son CCAS, s'est engagée avec l'Etat dans la signature et la mise en œuvre d'un CTAI.

Après la réalisation d'un diagnostic de besoins, sous forme d'ateliers avec les principaux acteurs spinaliens œuvrant pour le soutien et l'accompagnement des primo-arrivants, un appel à projets a été lancé au printemps 2024 par le CCAS autour des axes suivants : Acquisition du français, Insertion professionnelle, Accès aux soins, Vivre-Ensemble. Ce sont 9 projets qui ont ainsi pu être engagés et bénéficier de crédits de l'ETAT (BOP 104). Les élèves de BTS SP3S du Lycée Louis Lapicque sont également associés à la démarche dans le cadre de leur projet pédagogique.

Le CCAS réfléchit aussi à la mise en œuvre de mesures pour mieux accueillir les primo-arrivants au sein de ses services et de ceux de la Ville : traduction des documents d'accueil, formation et sensibilisation sur les statuts et droits des étrangers, inclusivité des événements...

Près de 150 personnes d'origine étrangère arrivent chaque année à Epinal, dont plus de la moitié au titre de la protection internationale (réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire). Qu'ils viennent d'Afghanistan, d'Ukraine, ou du Maroc, l'apprentissage de la langue française reste le premier obstacle à leur intégration.

ENTENDRE LA VOIX DES USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP

Le CCAS anime et accompagne les politiques de la Ville en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il organise la Commission Inclusion et Accessibilité et vient en appui à l'organisation des Comités des usagers, qui en sont la composante opérationnelle.

Ces comités rassemblent à un "instant T" les usagers, les élus et les directeurs de service concernés, afin d'échanger in situ sur les problèmes pratiques soulevés par les personnes porteuses de handicap ou empêchées dans leur quotidien. Ces échanges peuvent concerner la voirie ou les transports, mais aussi l'accessibilité des services numériques ou des lieux publics (aires de jeux, accueil de l'hôtel de Ville...).



LA MUTUELLE COMMUNALE : PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS

La Mutuelle communale ouverte à tous les Spinaliens a été lancée le 1er janvier 2024, par suite d'un partenariat entre la Ville d'Epinal, via son CCAS, et la Mutuelle Victor Hugo.

Le contrat prévoit une offre reposant sur les caractéristiques suivantes :

- 4 « formules » (« Panier de soins » ; Garantie intermédiaire, Garantie renforcée et Garantie confort).
- Un nombre de tranches d'âge limité, notamment au-delà de 62 ans, afin de donner plus de visibilité sur les variations de prix et de viser plus particulièrement les publics âgés.

Plus de 120 Spinaliens ont souscrit à la Mutuelle communale en 2024, soit qu'ils n'avaient pas de Mutuelle auparavant, soit que l'offre de Victor Hugo, renégociée pour la Ville, leur était plus favorable.



APPUYER NOS PARTENAIRES DANS L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES :

Les Villes et Villages du Bien Vieillir à Epinal :

Le CCAS a appuyé le Département pour l'organisation de l'opération Villes et Villages du Bien Vieillir à Epinal, en octobre 2024. Le Bus de l'autonomie, aménagé en appartement témoin, a permis aux personnes âgées des différents quartiers d'Epinal de venir récupérer de l'information sur les solutions possibles afin de rester chez elles dans de meilleures conditions. La tournée du bus a été organisée en lien avec les Comités d'Intérêt de Quartier dans 5 quartiers de la Ville ; un forum au Centre des congrès a ponctué cette semaine.

Des stages de sécurité routière pour les seniors :

Le CCAS a appuyé l'ADAVIE pour organiser des stages de prévention routière en novembre 2024. Cette opération a concerné un groupe de 12 personnes pour 2 ateliers. Les inscriptions ont été faites à l'accueil du CCAS, la communication conjointement par l'ADAVIE et le service communication de la ville : réseau, panneaux électroniques, presse...

DÉVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Organisation de rencontres des associations sociales et solidaires

L'organisation de la 3^{ème} rencontre des associations solidaires à l'Espace cours le 26 mars 2024 sur le thème : « *Comprendre les dimensions de la pauvreté* » a été pilotée par le CCAS avec le concours de partenaires du territoire : Secours catholique, Banque alimentaire, Saint Vincent de Paul, ATD Quart Monde, la Paroisse Saint Goëry. Cette demi-journée réflexive, organisée en ateliers, a permis aux participants de s'interroger sur sa place et ses difficultés (déontologie, stigmatisation, préjugés, discours à l'égard du grand public), autour du programme « *Comprendre la pauvreté tout est lié, rien n'est figé* », porté par ATD Quart Monde. Une cinquantaine de participants étaient présents, représentant différentes associations du territoire, ainsi que des élèves de BTS du Lycée Lapique.

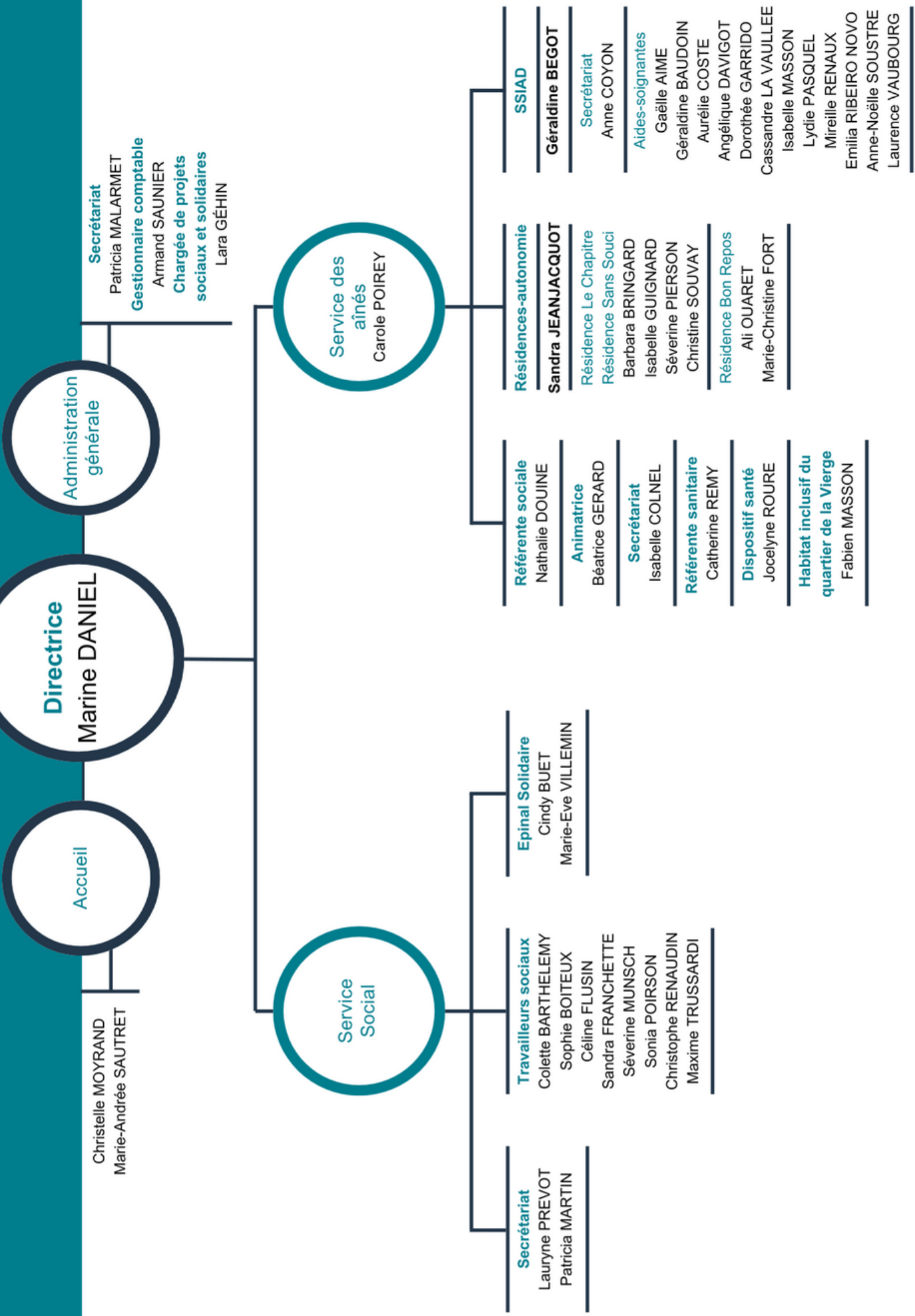


Associations en Fête : Le Forum annuel des associations spinaliennes

Chaque année, à la rentrée de septembre la Ville d'Epinal organise un rassemblement de l'ensemble des associations présentes sur son territoire, sur tous les champs d'action. Le CCAS participe à l'organisation de cette journée : en 2024, ce sont plus de 80 associations œuvrant pour le lien social, la solidarité, l'égalité des droits, la santé, la lutte contre la précarité ou l'isolement qui ont pu tenir un stand au Parc du Cours.

UDCCAS : une journée d'information organisée par les agents du CCAS

Le CCAS d'Epinal est un acteur important de l'animation de l'Union départementale des CCAS vosgiens (appui logistique et organisationnel aux AG et aux actions, liens avec l'UNCCAS, communication...). En 2024, l'UDCCAS a rassemblé les CCAS vosgiens à l'occasion d'une journée de rencontre, le 19 novembre 2024, autour de l'accès aux droits et aux soins. Plusieurs intervenants ont pu présenter leurs actions et outils pour accompagner les CCAS dans l'accompagnement de leurs bénéficiaires : les Conseillers numériques France Service, l'UDAF, l'AD2S (association accès aux droits santé solidarité), la CPAM et le Centre de médecine préventive (UC-CMP).



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALELISTE DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE D'ÉPINAL

Monsieur Patrick NARDIN
Maire – Président du C.C.A.S.

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Adjointe au Maire

Madame Abiba CICOLELLA-FILALI
Conseillère Municipale déléguée

Monsieur Philippe REMY
Conseiller Municipal délégué

Madame Martine FRANCOIS
Conseillère Municipale déléguée

Madame Lydie ADAM
Adjointe au Maire

Monsieur Christophe PETIT
Conseiller Municipal

.....

DELEGUES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Madame Marie-Madeleine LUNG
Administratrice_ Au titre de l'U.D.A.F.

Madame Gisèle JULOT
Administratrice_ Au titre des associations de personnes âgées (Club jusqu'à Cent)

Madame Nathalie DULER
Administratrice_ Au titre des associations de personnes handicapées (A.P.F.)

Monsieur Romuald ARRENAULT
Administrateur_ Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours catholique)

Monsieur Jean-Claude MORETTON
Administrateur_ Au titre des personnes qualifiées

Monsieur André GUERICOLAS
Administrateur_ Au titre des personnes qualifiées



NOUS CONTACTER :

CCAS@EPINAL.FR
03.29.82.54.17